



1998 Rentrée
de la Conférence
du Barreau
des Hauts-de-Seine



**Ordre
des Avocats**

Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE

L'Histoire de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	5
Liste des Bâtonniers du Barreau des Hauts-de-Seine	8
Liste des (Anciens) Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	9
Liste des Invités (Accusés) par la Conférence et le Barreau des Hauts-de-Seine	10
Discours de Monsieur le Bâtonnier ACQUAVIVA	12
Réquisitoire de Maître Claire JAGER	18
Plaidoirie de Maître Pierre-Emmanuel JEAN	24
Le droit de réponse de l'Accusé Arlette LAGUILLER	30

L'HISTOIRE DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Créée au XVII^{ème} siècle, la Conférence du Stage était à l'origine réservée « *aux anciens* ».

En 1710 est née une Conférence « des jeunes » ayant pour objet l'interprétation du Droit.

La Révolution la fit disparaître.

En 1810, la Conférence est réapparue avec pour mission de pourvoir à la défense des indigents. Les pauvres soumettaient leur cas au Bâtonnier qui, après débat, accordait ou refusait l'aide d'un avocat. De là est née la tradition de la Conférence d'adopter l'affirmative ou la négative, ce qui concernait à l'époque l'admission ou le refus d'un indigent au bénéfice du secours du Barreau.

A partir de 1830, la Conférence a également eu pour vocation d'exercer les jeunes avocats à l'art de la parole et à la discussion des questions de droit.

Le décret du 22 mars 1852 a consacré l'existence de la Conférence mais a confié au Conseil de l'Ordre le droit exclusif de désigner les Secrétaires jusque-là élus par les avocats qui assistaient aux travaux de la Conférence.

Le décret du 9 juin 1972 a confirmé ces dispositions en précisant que les Secrétaires seraient désignés au terme d'un concours dont l'organisation pratique était laissée à chaque Barreau selon ses usages et traditions.

En ce qui concerne notre Barreau, la loi du 10 juillet 1964 a signé la disparition du département de la Seine et la création des départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et... des Hauts-de-Seine.

Dans chacun de ces nouveaux départements a été créé un Tribunal de Grande instance et, par voie de conséquence, un Barreau.

Le 19 septembre 1972, le Barreau des Hauts-de-Seine s'est ainsi déclaré constitué par la réunion de sept avocats. Il en compte aujourd'hui plus de 2.400.

En 1985, Monsieur Patrick QUIBEL, alors Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine, constatant que son Barreau était jeune et dynamique, a décidé de distinguer chaque année ses membres les plus éloquents.

Il a alors, avec la collaboration du Conseil de l'Ordre, créé la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine dont il a exprimé les ambitions en ces termes :

- « perpétuer la tradition d'éloquence au sein du Barreau ;
- assurer au Barreau des Hauts-de-Seine, chaque année, une manifestation de prestige ;
- donner à l'Ordre des Avocats, à l'occasion d'une rentrée solennelle, une tribune pour exposer ses problèmes et ses ambitions ;
- intéresser au Barreau des Hauts-de-Seine et à ses avocats d'autres interlocuteurs que le monde judiciaire et politique local ;
- donner à l'extérieur du monde judiciaire l'image d'un Barreau qui, sans favoriser l'élitisme, se préoccupe de l'image de marque de ses avocats ;
- créer un pôle supplémentaire d'attraction vis-à-vis de l'Université ».

Les Secrétaires sont ainsi désignés pour une année, par leurs quatre derniers prédécesseurs et le Bâtonnier en exercice, dans le cadre d'un concours où les candidats doivent rivaliser d'éloquence sur des sujets qui ne sont bien souvent que des prétextes permettant de discourir.

L'élection s'adresse aux membres du Barreau ayant au plus sept années d'exercice professionnel au 1^{er} janvier de l'année concernée. Toutefois, si la durée d'exercice professionnel est inférieure à deux années, cette participation devient obligatoire.

Les deux lauréats ont ainsi la délicate mission de représenter leurs jeunes confrères du Barreau lors de diverses manifestations auxquelles ce dernier participe mais surtout d'organiser la Rentrée pour l'année à venir.

Depuis 1986, la Rentrée de la Conférence est ainsi devenue l'évènement annuel majeur du Barreau, qu'il organise avec le concours de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine.

Au cours de celle-ci, et après le discours du Bâtonnier, est mis en scène dans une ambiance conviviale le procès fictif d'une célébrité issue du monde littéraire, politique, artistique, journalistique voire même religieux ou judiciaire.

Les deux Secrétaires de la Conférence se font alors pour l'occasion respectivement accusateur et défenseur de cette célébrité. L'expérience montre que bien souvent, le réquisitoire se veut plein de complaisance quand la défense n'hésite pas à piquer son client.

L'accusé d'un soir se voit bien entendu donner la parole en dernier.

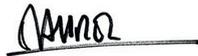
Le Barreau des Hauts-de-Seine et la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine, par la présente collection d'ouvrages, entend conserver le souvenir de ces procès fictifs, des discours de Bâtonnier qui les ont précédés et des moments festifs qui les ont suivis.

Comme vous pourrez le lire, la Conférence depuis sa création ne cesse d'affirmer son identité par le prestige de ses invités et le talent de ses orateurs.

Nous vous souhaitons une excellente et joyeuse lecture !

Nanterre, le 18 novembre 2022.

Vincent MAUREL
Ancien Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine



Antoine CHRISTIN
Président de la Conférence
du Barreau des Hauts-de-Seine



Michel GUICHARD
Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine



LISTE DES BÂTONNIERS DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Michel GUICHARD **2021-2022**
Vincent MAUREL **2019-2020**
Pierre-Ann LAUGERY **2017-2018**
Jacques TAQUET **2015-2016**
Olivier BENOIT **2013-2014**
Catherine SCHEFFLER **2011-2012**
Philippe-Henri DUTHEIL **2009-2010**
Pierre BERGER **2007-2008**
Claude DUVERNOY **2005-2006**
André GOURMELEN **2003-2004**
François-Xavier MATTEOLI **2001-2002**
Alain BOULARD **1999-2000**
Jean ACQUAVIVA **1997-1998**
Pascal MAYEUR **1995-1996**
Bruno BERGER-PERRIN **1993-1994**
Christophe RICOUR **1991-1992**
Jean-Luc RIVOIRE **1989-1990**
Alain NICOLAS **1987-1988**
Patrick QUIBEL **1985-1986**
Robert GARDES **1983-1984**
Alain FRICAUDET **1981-1982**
Bernadette PISTRE **1979-1980**
Guy DESCLOZEAUX **1977-1978**
Jacqueline PECQUET **1975-1976**
Dominique BLAVIER **1973-1974**
Création du Barreau : Dominique BLAVIER : **1^{er} Bâtonnier élu 1972**

LISTE DES (ANCIENS) SECRÉTAIRES DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

(Accusateur en premier ; Défenseur en second)

2020-2021 :

Amaury LE BOURDON
Jean-Baptiste de VARAX

2019 :

Florian BARON
Olivier DEWAS

2018 :

Marie PHELIPPEAU
Gauthier POULIN

2017 :

Ronan LAJOUX
Rafaële RAYMOND

2016 :

Dov MILSZTAJN
Nicolas ETCHEPARRE

2015 :

Antoine CHRISTIN
Céline MARTIN

2014 :

Antoine LANDON
Grégory DORANGES

2013 :

Laetitia LEROY
Maxime GALINANT

2012 :

Ariane ORY-SAAL
Benjamin DESMURS

2011 :

Alexandre BORDENAVE
Stéphanie GUINET

2010 :

Anne-Cécile MARTINEAU
Rodolphe GOIX

2009 :

Grégory DUMONT
Émilie GANEM

2008 :

Julien GAUTIER
Jean-Christophe GUERDER

2007 :

Edwin DEBERDT
Gaëlle NAMAND

2006 :

Laure OUDET-THEBAUT
Maxime CESSIEUX

2005 :

Alexandre DELHAYE
Alexandre PARASTATIDIS

2004 :

Stéphanie GRANCHON
Fanny MITRE

2003 :

Hugues de PONCINS
Pauline BOURNOVILLE

2002 :

Grégoire NOËL
Dimitri LEBOFF

2001 :

David CHATILLON
Marie-Astrid BRUNET D'ÉVRY

2000 :

Colin BERNIER
Vincent MAUREL

1999 :

Jean-Philippe BIDEGAINBERRY
Isabelle CLANET DIT LAMANIT

1998 :

Claire JAGER
Pierre-Emmanuel JEAN

1997 :

Pierre DEGOUL
Thibault DELORME

1996 :

Valérie DESFORGES
Marie-Cécile BIZARD

1995 :

Cécile TURON
Maya ASSI

1994 :

Cécile PUIBERNEAU
Stéphanie LAMY-BIEUVILLE

1993 :

Xavier KREMER
Hélène GERSON-MAIROT

1991 :

Jean-Philippe MARIANI
Laurence JARRET

1990 :

Françoise SALLIS-NEDELLEC
Ahcène TALEB

1988 :

Loeiz LEMOINE
Hubert de FRÉMONT

1987 :

Jacqueline ROUX
Pierre-Ann LAUGERY
Gilles DUFLOS

LISTE DES INVITÉS (ACCUSÉS) PAR LA CONFÉRENCE ET LE BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

2020-2021 : Madame Fanny ARDANT
2019 : Monsieur le Député Jean LASSALLE
2018 : Maître Henri LECLERC
2017 : Monsieur Jean-Michel APHATIE
2016 : Madame Marianne JAMES
2015 : Monsieur Bruno GACCIO
2014 : Monsieur Patrice LECONTE
2013 : Madame Audrey PULVAR
2012 : Monsieur Didier PORTE
2011 : Monsieur Christophe BARBIER
2010 : Monsieur Jean BENGUIGUI
2009 : Monsieur Jacques TOUBON
2008 : Monsieur Nelson MONFORT
2007 : Monsieur Alain DUHAMEL
2006 : Monsieur Richard DESCOINGS
2005 : Madame Isabelle ALONSO
2004 : Monsieur Patrick POIVRE d'ARVOR
2003 : Monsieur Robert HOSSEIN
2002 : Maître Jacques VERGÈS
2001 : Monseigneur Jean-Marie LUSTIGER
2000 : Monsieur Stéphane BERN
1999 : Monsieur Marc JOLIVET
1998 : Madame Arlette LAGUILLER
1997 : Monsieur Jean-Marie COLOMBANI
1996 : Monsieur Michel-Edouard LECLERC
1995 : Monsieur Erik ORSENNA
1994 : Monsieur Francis CHARHON
1993 : Monsieur Jacques SÉGUÉLA
1991 : Monsieur Daniel COHN-BENDIT
1990 : Madame Anne SINCLAIR
1989 : Monsieur Léon SCHWARZENBERG
1988 : Monsieur Alphonse BOUDARD
1987 : Monsieur Philippe BOUVARD

DISCOURS DE MONSIEUR LE BÂTONNIER ACQUAVIVA :

Je déclare ouverte la 12^e rentrée de la conférence du Barreau des Hauts-de-Seine. Les secrétaires pour l'année 1998 sont : Madame Claire Jager et Monsieur Pierre-Emmanuel Jean, leur invité est Madame Arlette Laguiller, conseillère municipale des Lilas, conseillère régionale de la région Île-de-France et porte-parole de lutte ouvrière.

Permettez-moi d'abord Madame de vous souhaiter la bienvenue et de vous remercier de votre présence parmi nous ce soir. Vous allez devoir patienter quelques instants avant que votre affaire ne soit appelée, instant que je vous invite à mettre à profit pour prendre la mesure de l'environnement un peu particulier qui est le vôtre ce soir. Je vous rappelle pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, que vous êtes parmi nous pour répondre de crimes et délits que vous n'avez pas commis devant un tribunal qui, en réalité ne vous jugera peut-être pas.

Merci d'avoir accepté de participer à ce procès irréel, virtuel au cours duquel vous serez accusé par Madame Claire Jager puis défendue par Monsieur Emmanuel-Jean. Étant des juristes scrupuleux, nous nous conformerons aux dispositions de l'article 346 du code de procédure pénale, vous aurez donc la parole en dernier.

Mes jeunes confrères, vous constituez au nombre de 250 la conférence de notre Barreau pour l'année 1998, cette cérémonie de rentrée destinée à vous honorer, cette cérémonie de rentrée est la vôtre. Par ma voix l'ensemble de nos confrères veulent vous dire à cette occasion leur grande fierté de compter en leur sein un groupe aussi important et aussi prometteur de jeunes professionnels.

Les deux porte-paroles talentueux qui sont issus de vos rangs sont là pour vous représenter tous,

ils ont été désigné par la voie d'un concours auquel un grand nombre d'entre vous a participé et qui a constitué une éclatante démonstration de cette richesse humaine et professionnelle que vous représentez pour la profession et le Barreau auquel vous appartenez.

Vous constituez cette 3^e génération d'avocat en cours de formation sur laquelle notre profession fonde tous ses espoirs, pour donner sa vraie définitive des mentions à l'ambitieuse réforme mise en œuvre 1992.

Après les générations des deux souches et la génération de la transition, vous voilà porteur de ce grand dessein qui va consister enfin à faire rentrer dans les faits cette nouvelle profession dont nous avons dessiné les contours il y a plus de 7 ans et qui à tant de mal à se mettre en place alors que notre société et notre pays en ont tant besoin.

Conscient du rôle déterminant qui va être le vôtre dans cette période décisive qui s'ouvre devant nous, je voudrais rassembler en ce dernier discours public prononcé quelques jours avant la fin de mon bâtonnat, toute la force de ma conviction, toute la ferveur de mon engagement pour vous montrer le chemin qui doit vous conduire à la réalisation de cet ambitieux projet en évitant les tâtonnements, les hésitations, voir les errements des générations qui vous auront précédé sur ce parcours.

Vous avez fait le choix d'une profession passionnante qui plonge ses racines dans l'histoire de notre civilisation, qui a jusqu'à la fin des années 50 connu un cycle de construction et d'évolution étroitement et harmonieusement lié à celui de notre société politique nationale.

C'est au cours de ce plan de gestation, enrichi d'une tradition multiséculaire mais qui au terme des quatre décennies qui viennent de s'écouler payent la perte de centrage politique majeur dans la société par un trouble de son image et de son identité, une remise en cause de ses points de repères essentiels et surtout une grande indécision dans sa stratégie de développement et de redéploiement voulu par la réforme de 1992, pour lui permettre de faire face aux défis auxquels elle a à répondre afin d'occuper aujourd'hui et demain la place éminente qui doit être la sienne dans la société politique, sociale et économique tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de nos frontières nationales.

Il demeure que vous avez fait le choix d'une profession passionnante, faite d'engagement, de dévouement, d'abnégation, de conviction, de travail, de créativité, d'imagination, forte d'un passé d'une richesse exceptionnelle et promise à un rayonnement remarquable si les forces qui la compose et notamment celles que vous constituez par votre jeunesse et votre enthousiasme ne se laisse pas égarer par les mauvais esprits qui l'habite périodiquement et qui l'entraîne vers des travers funestes, celui de vouloir constamment construire l'avenir en déclinant le passé, celui d'être peuplé selon le texte juste et imagé de notre confrère le Bâtonnier Pienot Grandbaque (?), je cite : « *de trissotins de tous poils qui n'ont de cesse de répéter que rien ne va plus dans notre oligarchie Danemark, en psalmodiant continuellement leur Lituanie de récriminations. Nous sommes toujours plus accablés par les charges, la profession n'est plus ce qu'elle était, la TVA fait de nous des acquiesceurs fiscaux, les stagiaires sont aussi nuls que les CRFP inutiles, la fusion est un désastre, les experts-comptables nous mange la laine sur le dos, les clients institutionnels écrasent nos prix, la profession s'appauvrit, 3000 avocats parisiens sont au seuil de la pauvreté, les CARPA sont exsangues, la CNB s'essouffle, l'USTINCA (?) devient tatillonne, et la chancellerie chancelle sous le coup du las de Madame la Ministre qui bouleverse même l'académie.* »
Fin de citation.



Je vous invite à lire la suite de ce remarquable texte dans l'éditorial de la dernière livraison de la revue juridique des Barreaux.

Pendant ce temps, sans tambours, ni trompettes, une révolution silencieuse, une révolution invisible, s'opère sous nos yeux dont nous ne mesurons pas assez l'ampleur et les effets. La révolution du droit, qui s'affirme de plus en plus comme la valeur dominante de nos sociétés comme la valeur qui irrigue tous les secteurs de la vie politique, sociale et économique, comme la valeur qui déferle sur tous les continents, au point que, à la lumière d'événements récents, le Professeur Olivier Duhamel pouvait titrer il y a quelques jours dans un grand quotidien du soir : « *la globalisation devient juridique* ». En ajoutant dans le corps de ce texte, « *la globalisation n'est pas seulement financière, la globalisation pas seulement économique, il est acquis aujourd'hui mes jeunes confrères que le XXI^{ème} siècle sera le siècle du droit.* » La profession d'avocat ne peut que se réjouir de cette évolution, elle qui occupe la place éminente parmi l'ensemble des acteurs qui concourt à assurer le triangle du droit.

Mais est-elle prête à occuper la place qui doit-être la sienne ? Dans ces espaces juridiques en voie d'élargissement continu ? Est-elle prête à maîtriser, à accompagner cette évolution, à anticiper les besoins nouveaux qu'elle va faire naître, les moyens qu'elle va justifier, les structures qu'elle va nécessiter ? Est-elle surtout consciente que la place à occuper dans cette évolution est essentiellement une place politique qui ne peut être assurée ni par son organisation traditionnelle, ni par une logique exclusive de marché, mais par une combinaison renouvelée de toutes ces valeurs, de tous ces concepts autour d'une organisation professionnelle forte, d'un rôle politique et déontologique majeur et indiscuté.

Ce sont là mes jeunes confrères les questions fondamentales auxquelles vous aurez à répondre pour assurer la métamorphose de notre profession que vos anciens n'auront qu'imparfaitement réalisée. Les enjeux sont à la mesure des

qualités d'engagement et de dévouement et d'enthousiasme qui caractérise votre jeunesse.

Permettez toutefois à un bâtonnier qui s'efface de vous indiquer les idées fortes autour desquelles la métamorphose doit s'opérer. Je les articulerai autour de trois mots clés : excellence, exigence, cohérence. L'excellence qui postule un haut niveau de formation initial et une démarche volontariste de formation continue tout au long d'un parcours professionnel qui sera de plus en plus dominé par une exigence d'adaptation permanente.

Je forme le vœu que le grand chantier de la formation auquel le conseil national des Barreaux s'est attelé, aboutisse rapidement pour que les effets qui en sont escomptés puissent se produire les résultats attendus quant à l'efficacité de notre système de formation et à son adéquation aux besoins suscitée par les évolutions qui se dessinent.

L'excellence qui postule une démarche accrue de spécialisation même pour ceux qui entendent conserver une activité prépondérante de généraliste dont notre société aura toujours besoin.

L'excellence qui impose une démarche vigilante d'ouverture à tous les domaines d'intervention du droit comme régulateur et organisateur des évolutions rapides que connaissent en tout domaine humain, technique et économique nos civilisations.

L'excellence qui exige une grande capacité d'anticipation par rapport à ses évolutions tant sur le plan personnel que sur le plan collectif où la profession doit retrouver son rôle politique d'action et de proposition en tournant résolument le dos aux attitudes inefficaces de réactions et de critiques qu'elle a eu trop souvent tendance à privilégier au cours des périodes récentes.

L'excellence qui requiert que nous soyons capables d'adapter nos structures d'exercice à toutes les formes que ce développement de la demande

de droit va revêtir de la part des particuliers, des entreprises et des organisations tant sur le plan national qu'international.

Qu'il soit clair que je n'entends pas limiter la portée de ces exigences à la place qu'occupe d'ores et déjà dans notre Barreau ou dans notre profession certaines grandes structures d'exercice multidisciplinaires ou interprofessionnelles, sur lesquels le conseil de l'ordre a récemment porté un jugement de principe à la fois positif et conditionnel.

Cette exigence se veut plus large et plus ambitieuse en visant la nécessité de mettre en place dans tous domaines d'activités y compris ceux qui sont tournés vers la demande des particuliers, quel que soit le niveau de leurs ressources, des structures de groupe mono ou pluridisciplinaires, capable de concilier l'excellence du service rendu avec une capacité suffisante d'investissement et une performance économique satisfaisante.

L'exigence que nous devons avoir envers nous-même, du respect rigoureux de notre indépendance et de notre déontologie.

Nous ne sommes fondés à occuper la place qui est la nôtre dans la société, au service de cette valeur immatérielle qu'est le droit que dans la mesure où nous nous astreignons au strict respect de cette double exigence.

Toutes dérogations à cette discipline conduiraient à remettre en cause notre statut professionnel et à banaliser nos interventions dans une pure logique de marché dont nous rejetons unanimement les conséquences.

Nous ne pouvons avoir l'ambition de jouer le rôle politique que j'évoquai au début de mon propos dans le développement de la demande de droit, que si nous maintenons en dehors de toute atteintes ces deux exigences cardinales de notre profession.

C'est à partir de cette grille d'exigence, indiscutable, que le Conseil de l'Ordre de notre

Barreau a élaboré récemment sa position dans le débat national sur la participation des cabinets d'avocats à des raisons interprofessionnels.

Après avoir retenu une définition de ses raisons que je ne citerai pas *in extenso*, elle est courte toutefois, le Conseil a admis qu'un avocat puisse être membre d'un tel réseau interprofessionnel, national ou international dont la composition n'est pas limitée, d'après la position de notre Conseil à des professions réglementées.

Il a toutefois immédiatement précisé que la licéité de cette participation était étroitement subordonnée au respect des quatre conditions suivantes : l'indépendance du Cabinet d'avocats, exigence cardinale de toute participation à une structure interprofessionnelle ou à une organisation en réseau. La primauté et l'autonomie de la déontologie de l'avocat par rapport aux déontologies et aux pratiques des autres professionnelles membres du réseau.

La transparence de l'organisation et du fonctionnement des réseaux tant vis à vis des clients que des autorités ordinales. Le caractère absolu des règles professionnelles de l'avocat avec comme corollaire l'obligation pour l'avocat de se retirer d'une organisation qui ne lui permettrait pas d'en faire respecter à son égard l'autorité.

Au-delà de la portée immédiate de cette position dans le débat en cause, cette intervention a le mérite de démontrer que le respect des principes essentiels de la profession, loin de faire obstacle à la constitution de forme nouvelle d'organisation adaptée à la demande de droit, est la garantie de la place et du rôle que l'avocat doit occuper dans le respect de sa mission au sein de tels structures.

Nous ne devons jamais oublier, mes jeunes confrères, dans tous les débats mettant en cause l'indépendance et la déontologie que l'avocat assure dans la relation entre le droit et les sujets de droit une fonction de régulation des rapports économiques et sociaux qui lui confère dans la société une position singulière aux exigences fortes.

Réduire le niveau de ces exigences ne peut aboutir à affaiblir la place politique de l'avocat dans la société qui est d'être le médiateur naturel de la démocratie moderne.

La cohérence, qui postule unité et solidarité, je ne m'étendrais pas sur le thème de l'unité que j'avais largement traité à l'occasion de la précédente rentrée de la Conférence, sauf à rappeler tout particulièrement, que la recherche de l'unité de notre profession dans ses structures de représentation conditionne la reconnaissance du rôle politique au sens le plus noble du terme que j'appelai de mes vœux au début de mon propos et dont nous avons besoin pour tenir la place privilégiée qui doit être la nôtre dans le développement de la demande de droit.

Faute d'être en mesure de retrouver ce rôle que notre Histoire nous a déjà conduit à occuper à différentes époques, ce développement se fera en grande partie sans nous.

Je dois reconnaître que depuis ma précédente intervention, deux événements sont intervenus qui me paraissent influencer favorablement cette recherche d'unité.

Le premier est constitué par la démarche qu'a entreprise le Conseil National des Barreaux dans le domaine de l'harmonisation des règles et usages de la profession.

Ce dossier essentiel dans la recherche de notre unité a permis à notre profession de faire l'apprentissage d'une harmonieuse articulation entre les organes de concertation et les organes de décision, entre les institutions nationales et les institutions ordinales.

Il ouvre la voie à cette organisation pyramidale, coiffé par un organe politique fort qui est à la faveur d'un certain nombre d'entre nous.

Le deuxième, est constitué par un arrêt de la Cour d'Appel de notre ressort, rendu le 17 juin 1998 sous la présidence de Monsieur le premier président Vincent Lamanda.

Cette décision, la première à se prononcer sur la portée des dispositions de l'article 21-1 de la loi du 31 décembre 1971, relative aux attributions du Conseil National des Barreaux, a consacré le principe du pouvoir normatif de cette institution dans des termes qui ne peuvent que renforcer le rôle qui doit être le sien au sommet de notre organisation professionnelle.

L'unité a comme corollaire la solidarité, la cohérence de notre profession impose qu'elle soit à la fois unie et solidaire.

Je pourrai également sur ce thème essentiel, renvoyer au propos que j'avais tenu lors de notre précédente rentrée et en particulier rappeler les termes de ce qu'il est convenu de qualifier dans la profession de controverse de Marseille au sujet de l'opposition entre les avocats de cœur et les avocats d'amour...

Les avocats d'affaires, pardon, lapsus révélateur.

Ou de manière plus imagée encore selon l'expression du président Gérard Christol, entre les golden boy et les disciples de l'Abbé Pierre.

Mais au-delà de ces mots, il faut rechercher des solutions concrètes qui évite cette coupure, qui protège de ce risque mortel d'une profession à deux vitesses.

J'ai pu au cours de mon Bâtonnat, constater dans ce Barreau particulièrement exposé à cette opposition, les conséquences néfastes que pourraient avoir une telle coupure.

J'ai essayé d'imaginer des solutions, concrètes, de prendre des initiatives. Deux d'entre elles méritent d'être évoquées. La première est une tentative, la seconde représente pour moi un grand espoir.

J'ai entrepris avec les membres du Conseil de l'Ordre, une large opération de réception et d'écoute de plus d'une centaine de confrères de ce Barreau particulièrement exposé en raison de leur mode d'exercice aux risques que je viens d'évoquer.

Ces échanges ont permis de mettre en évidence les principaux facteurs de vulnérabilité qui affectent leur situation, isolement, exercice exclusif d'une activité de généraliste, recul du contentieux, paupérisation de la clientèle, distorsion de concurrence, tension sur les honoraires.

Un certain nombre d'actions destinées à réduire ces points de vulnérabilité ont été envisagés et ont commencé à être mis en œuvre.

Ces contacts ont eu, en tout état de cause, le mérite de rompre cette redoutable situation d'isolement et d'amorcer le mouvement vers une restauration de la confraternité qui est certainement l'un des principaux remèdes à ces situations, dès lors que chacun d'entre nous restitue à cette valeur essentielle le rôle qui doit être le sien dans cette démarche de solidarité professionnelle.

L'espoir d'une solidarité active, constructive me paraît venir d'un projet dont je suis aujourd'hui en mesure de révéler le contenu et la philosophie. Notre confrère honoraire Pierre Gastineau, présent dans cette salle, a été jusqu'au 31 décembre dernier le doyen de notre Ordre.

Il a, à cette date, accédé à l'honorariat après 54 ans d'une carrière professionnelle effectuée pour sa plus grande partie au sein d'un cabinet de notre Barreau, le Cabinet Fidal, dont il a été en raison de son rayonnement personnel et professionnel, l'une des figures marquantes.

Pierre Gastineau m'a fait part de son intention de dédier une partie de son patrimoine à notre Barreau selon des modalités qui sont en cours de réalisation.

Conformément au vœu qu'il a exprimé et en parfait accord avec lui, cette dotation sera à partir d'une structure spécifique, placée sous le contrôle de notre ordre, consacrée au financement d'un prix Pierre Gastineau, attribué chaque année par voie de concours et destiné à distinguer, à accompagner, à financer un projet émanant d'un ou plusieurs avocats de notre Barreau.

Le projet élu qui sera ainsi appelé à bénéficier d'un concours financier significatif va être marqué par son caractère original et innovant être fondé sur une opération de formation, de développement, d'organisation de cabinets ou d'activités s'inscrivant dans une stratégie de consolidation des différentes composantes de notre profession.

Ce projet hautement symbolique me paraît être l'illustration remarquable de ce que nous pouvons faire sur le terrain de la solidarité qui doit se développer entre les différentes composantes de notre profession dans le cadre d'une quête incessante et interactive de notre unité.

Ce sont là, mes jeunes confrères, les perspectives motivantes et encourageantes que je voulais tracer à votre intention avant de me décharger des prérogatives de ma fonction et de reprendre ma place à vos côtés parmi les soldats du droit.

Madame Arlette Laguiller, vous comparez devant cette Cour pour répondre des chefs d'accusation d'escroquerie, tromperie et abus de confiance commis en différents endroits des territoires de la République et en des temps non prescrits. Délits qui pour les besoins de la cause ont d'ailleurs été exceptionnellement criminalisés.

Madame Claire Jager, secrétaire 1998 de la Conférence du Barreau des Hauts de Seine, avocat général d'un jour, vous avez la parole pour vos réquisitions.

RÉQUISITOIRE DE MAÎTRE CLAIRE JAGER :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les jurés, comparaît aujourd'hui devant vous Madame Arlette Laguiller, porte-parole du parti révolutionnaire lutte ouvrière et pourtant conseillère municipale à la mairie des Lilas et conseillère régionale d'Ile de France.

Cette première contradiction n'a certes rien en soit de répréhensible je vous l'accorde, de la même manière l'appartenance de l'accusé au mouvement trotskiste lutte ouvrière ne saurait être en aucun cas la cause de la présence de Madame Laguiller devant cette Cour.

En effet, le parquet ne poursuit jamais sans preuves solides, forte de cette évidence j'ai décidé d'écarter la présomption de crime contre l'humanité que me suggérait pourtant de retenir certaines affiches aux couleurs de la France posées par les membres d'un parti politique dont Madame Laguiller, parfois fort surprenante dit de lui : « *son influence est surtout électoral* », oui ses affiches toujours très percutantes étaient ainsi libellées : « *Lénine, Staline, Trotski, Hue 80 millions de morts.* »

Ce raccourci simpliste ne saurait être de mise aujourd'hui même si cette infraction possède l'incontestable avantage d'être dénué de toutes prescriptions. Non, j'ose la difficulté et je préfère vous le démontrer que Madame Laguiller, personnage incontournable du paysage politique français puisqu'elle n'a de cesse depuis 1974 de se présenter sans aucun programme aux élections présidentielles, est coupable, oui coupable, des faits d'escroquerie, de tromperie et d'abus de confiance.

Le panel des préventions proposées vous permettra assurément d'entrer en voie de condamnation à l'encontre de cette femme aux

abords pourtant si sympathiques. Car sachez Madame Laguiller que Nanterre s'est fait un devoir pour réparer ses erreurs passées, de juger l'ensemble des responsables du chaos de mai 1968 à tout le moins de ses participants comme c'est votre cas.

Daniel Cohn Bendit vous a précédé sur ce banc, mon collègue parquetier de l'époque avait alors requis que Monsieur Cohn Bendit soit condamné à exercer un mandat électoral, croyez bien que nous ne reproduisons pas la même erreur aujourd'hui. Ce substitut a d'ailleurs été très sévèrement sanctionné pour son inconscience puisqu'il a lui-même été condamné par défaut cependant à siéger pendant deux années au sein de ce conseil de l'Ordre.

Quant à vous, Madame Laguiller, vous n'avez pas hésité pour ces élections européennes à vous allier au mouvement de la ligue communiste révolutionnaire dirigé par Monsieur Alain Krivine, qui dois-je vous le rappeler disait encore très récemment de votre parti et de ses dirigeants : « *ils sont sectaires, ils ne s'impliquent pas dans les mouvements sociaux actuels de peur de perdre leur âme, c'est LO, LO et LO, leurs analyses politiques n'ont pas bougé depuis cinquante ans.* » On pourra au moins dire de vous Madame Laguiller que vous n'êtes pas rancunière d'autant que Monsieur Krivine sait incontestablement de quoi il parle.

Mais rassurez-vous néanmoins, c'est bien sur vos propres exactions et non sur celles de vos comparses que j'entends requérir ce soir.

Tout d'abord, permettez-moi de me réjouir d'avoir à mener l'accusation de ce dossier, ma présence parmi vous est un argument de moins pour la

défense qui n'aurait pas manqué sinon, j'en suis sûre, de vous soutenir que le parquet nourrissait certains préjugés antiféministes.

Car voyez-vous Madame Laguiller est persuadée que ces préjugés sont de mises dans tous les milieux et que pour une grande majorité d'entre vous, je la cite : « *une femme cela doit s'occuper des gosses et des casseroles, quand elle sort de son rôle c'est soit une excitée soit une raseuse.* »

Merci Madame Laguiller, grâce à vous je crois dorénavant connaître les raisons qui ont poussé ma hiérarchie à me confier votre dossier. Mais j'aimerais avant toutes choses, que votre Cour prenne conscience des investigations considérables que mes services et moi-même avons eu à diligenter pour mener à bien ce procès.

Tout d'abord j'ai lu, oui j'ai lu l'ensemble des ouvrages écrit par l'accusé, ce dont peu d'entre vous peuvent se vanter. Ainsi par ordre chronologique : « *moi, une militante* » erreur de jeunesse de l'accusé pourrait-on penser en voyant ce regard candide en couverture, pas du tout, Madame Laguiller récidive avec « *une travailleuse révolutionnaire dans la campagne présidentielle* » extrait de ces interventions télévisées et textes lors des élections de mai 1974 gorgées de titres percutants tels : « *si vous pensez que j'ai raison, dites-le-moi* ».

Sachez Madame Laguiller que ma réponse est non et je m'en expliquerai. « *Il faut changer le monde* », critique généralisée du système politique français et des institutions qui a eu le mérite, je dois le reconnaître, de me faire découvrir certaines évidences. Je n'en citerai qu'une : « *les nationalisations sont ce que la prostitution est à l'amour, l'argent vient tout gâcher* ».

Quelle poésie Madame Laguiller ! Et enfin, « *c'est toute ma vie* » dernier ouvrage paru et déjà deuxième autobiographie de l'accusé, âgé il est vrai de 58 ans.

Cette tâche achevée quelques mois plus tard, j'avais entre les mains toutes les preuves nécessaires à la



mise en examen de Madame Laguiller, il ne me restait plus qu'à partir à sa recherche.

Je décidais assez logiquement de perquisitionner au siège de lutte ouvrière parti au sein duquel Madame Laguiller admet passer tout son bon temps. Cette investigation fut cependant particulièrement difficile puisque je découvrais qu'en guise d'adresse officiel, elle ose se contenter d'une boîte postale. Encore une lubie des révolutionnaires me direz-vous. Pas du tout, détrompez-vous l'explication s'avère beaucoup moins glorieuse.

Madame Laguiller tout simplement se terrait pour tenter d'échapper à votre verdict. Car sachez dès à présent, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les jurés, que l'accusé vous dénie toute légitimité. Je m'insurge, comment peut-on prétendre qu'un jury composé des plus éminents membres du Barreau des Hauts de Seine, élus dans le plus strict respect des règles démocratiques, peu important au fond qu'un tiers seulement des votants a été aux urnes, oui comment peut-on prétendre qu'un tel jury ne rende pas légitimement la justice au nom de notre pays ? Mais votre position Madame Laguiller ne m'étonne guère puisqu'elle s'inscrit dans la vision globale que vous avez de l'autorité judiciaire.

Vous n'hésitez tout d'abord pas à prétendre que la justice manquerait d'indépendance sauf à l'égard des petites gens qui n'ont aucun moyen de pression sur elles. Mais Madame Laguiller, la justice ne connaît pas de classe peut-être parce qu'elle en manque singulièrement ? Mais quand bien même votre renvoi devant cette Cour et les poursuites engagées à l'égard de certains élus ne sont-ils pas la meilleure des preuves de son impartialité ?

En revanche, vous êtes allée jusqu'à remettre en cause une juridiction paritaire en affirmant, je vous cite : « *quand un employé se retrouve face à son patron devant un tribunal, le premier à moins de chances que le second d'être le partenaire de bridge du juge.* » Quel affront Madame Laguiller, quel manque de respect à l'encontre des élus salariés et syndiqués comme vous, qui s'acharnent

quotidiennement à nous rendre des décisions pertinentes dans des délais pour le moins fulgurant ! Mais vous ne vous arrêtez pas là, vous soupçonnez également la justice de nourrir certains sentiments racistes, encore une fausse allégation.

Je peux vous assurer que la justice de notre pays consacre une place prépondérante aux immigrés. Songez donc, une audience par jour leur est exclusivement consacrée, celle des reconduites à la frontière. Mais ce ne sont là que les plus petits de vos mensonges qui à eux seuls j'en conviens aurait pu justifier votre renvoi devant cette Cour sous la prévention d'outrage. Mais non, vous ne pourrez pas vous en tirer une nouvelle fois à si bon compte, vous êtes allée beaucoup trop loin. Vous n'avez pas fait qu'outrager, vous avez dupé, vous avez trompé, vous avez escroqué, en bref vous avez abusé de la confiance de tous et plus particulièrement de celles de vos militants en utilisant une image et des valeurs qui sont loin d'être les vôtres. Non, Arlette Laguiller n'est pas la révolutionnaire sympathique, aux idées figées qui se rend au travail en mobylette. Arlette Laguiller ne travaille plus depuis longtemps. Arlette Laguiller n'a jamais eu de mobylette. Arlette Laguiller n'a jamais été une révolutionnaire. Le mythe s'écroule.

L'accusé naît le 18 mars 1940 aux Lilas dans une famille ouvrière, la défense comme à son habitude tentera d'excuser le comportement de Madame Laguiller en arguant de la modestie de ses origines et des difficultés insurmontables auquel elle s'est trouvée confronté dès sa plus tendre enfance. Mais c'est un leurre, car voyez-vous l'accusé contrairement aux apparences a en réalité eu la chance de bénéficier de nombreux privilèges tout au long de son existence. Vous l'admettez vous-même Madame Laguiller dans votre dernier ouvrage où vous affirmez à propos de l'appartement familial : « *si nous étions chichement logés, nous étions presque des privilégiés avec nos murs en durs.* » Eh bien je ne vous le fais pas dire ! Dès cette époque d'ailleurs il était aisé de prédire que vous auriez un jour maille à partir avec la justice. Vous faites en effet très rapidement vos premières armes en commençant par mentir à vos

parents, faits prescrits certes mais oh combien révélateur de votre personnalité. Il vous arrivait ainsi de vous inventer des maux de gorge auquel votre mère, sainte femme, croyait facilement, pour faire l'école buissonnière et passer vos journées à lire. Probablement pas les classiques de la littérature française si j'en crois l'échec à l'examen d'institutrice que vous essuiez quelques années plus tard.

Vous persévérez pourtant dans cette voie en abusant à nouveau vos parents auxquels vous vous garderez bien de révéler que vous partez avec quelques amis en vacances, à Saint-Tropez lieu de villégiature bien connu de la classe ouvrière. Vous tenterez à cette occasion de faire mentir vos origines en oubliant les murs en dur et en dormant sous la tente mais peine perdue Madame Laguiller car vous ne tiendrez pas longtemps. Gagnée par la folie des grands au contact des stars rencontrées sur les plages de la Côte d'Azur, vous quitterez alors le giron parental pour emménager sur les Champs Elysées ce qui vous rapprochait incontestablement j'en conviens de la classe laborieuse.

Vous intégrez entre temps le Crédit Lyonnais comme mécanographe, mais votre entrée dans le monde du travail et des responsabilités ne vous décide pas pour autant à mettre un terme à vos agissements délictueux. Bien au contraire, vous redoublez d'ardeur. Ainsi, vous sentant prise au piège de la routine du quotidien, vous ne trouvez rien de mieux à faire je vous cite : « *que de prendre de prétendues journées de maladie pour sortir, aller vous promener, prendre quelques journées de liberté.* » Vous n'aurez pourtant aucun complexe quelques années plus tard à mettre au passif du système capitaliste le déficit de la sécurité sociale.

Ce n'est pas tout, parallèlement à votre arrivée au Crédit Lyonnais vous décidez d'explorer le monde politique et syndical, pas par conviction nous l'avons bien compris mais tout bonnement pour remédier à l'ennui qui semblait peser sur votre vie d'employée de banque. Tout d'abord militante au PSU dont vous dirigez la célèbre section des

Lilas, vous découvrez les théories trotskystes à l'occasion d'une rencontre fortuite dans un café et vous apercevez rapidement que votre adhésion à cette cause, mieux que votre militantisme au sein d'un parti voué à la dissolution, vous permettrait de mener à bien vos desseins de jeune délinquante. Cette évidence s'impose à vous à la lecture de « *la révolution trahie* », ouvrage écrit par Trotski en 1936 qui vous passionna.

Vous comprenez en effet à cette occasion comment il est possible de réduire à néant la révolution tout en se prétendant révolutionnaire. C'est ce mensonge qui sera à la base de ce bel édifice fondé en réalité sur une véritable escroquerie. Vous décidez dès lors de mettre en œuvre cette machination d'abord à petite échelle en entamant un processus de déstabilisation de la section syndicale CGT dont vous êtes pourtant l'une des délégués.

Mais vos collègues ne se laisseront pas abuser par vos manœuvres et vous retireront le droit de se représenter sur leur liste parce que et c'est ce qu'ils révéleront dans un tract, vous vous livrez à un travail de sape dans le syndicat pour le détruire. Ne croyez pas pour autant que Madame Laguiller ait échoué dans son entreprise c'est au contraire un véritable triomphe qui laissera présager de ses réussites futures puisque 80 adhérents sur 100 vont quitter la CGT pour protester contre l'éviction de l'accusé.

Il vous faudra trois ans avant de retrouver un syndicat qui accepte de vous reprendre dans ses rangs. Ce sera FO que vous ne quitterez dorénavant plus. Mais cette première expérience vous a néanmoins permis de prendre la réelle mesure de vos talents. Vous décidez alors franchissant les limites de la grande criminalité, de vous attaquer à ceux qui pensez-vous, est la cause de la monotonie de votre vie, le Crédit Lyonnais.

La tâche est ardue et se déroulera en plusieurs étapes. C'est tout d'abord mai 68 où vous embrassez la cause des grévistes qui d'après vous en ont marre de tout. Je vous cite : « *de l'exploitation quotidienne et monotone, des*

brimades, des salaires trop bas, de l'injustice, de la répression, de tout. » Mais vous, Madame Laguiller, vous ne vous battez pas pour ça, admettez que vous sentant à l'étroit dans votre petite chambre de bonne, quant bien même était-elle particulièrement bien située, vous pensiez avoir trouvé là le moyen de vous loger à moindre coût sous couvert de l'occupation des locaux de votre agence. Mais votre direction résiste vous serez expulsée.

Vous ne pardonnerez pas cet affront à votre employeur et déciderez d'user de tous les moyens pour parvenir à vos fins. Vous devenez ainsi l'un des leaders de la grève de 1974 qui paralysa pendant deux mois tout le secteur bancaire. Vous croyez toucher au but portant le résultat atteint ne sera pas celui escompté.

En effet, le Crédit Lyonnais va se remettre de ce conflit, pas le président de la République. George Pompidou décède au mois d'avril 1974. Votre impatience à prendre la tête de la nation n'aura donc pas eu de limites, mais votre ambition cette fois-ci vous dépasse, les Français ne vous suivront pas dans votre conquête du pouvoir. Vous n'abandonnez pas pour autant la lutte contre votre employeur qui avait pourtant tenté par tous moyens de stopper votre entreprise, d'abord en vous isolant de votre service par le biais d'une mutation au sein d'un pool dactylographique, puis comprenant que ce traitement dégradant ne ferait qu'accroître votre rancune en vous offrant ce qu'il est commun aujourd'hui d'appeler : un emploi fictif.

Décidément Madame Laguiller vous êtes une novatrice en tout. Vous allez ainsi pendant près de 26 années, percevoir un salaire pour assurer la permanence syndicale au siège du Crédit Lyonnais. Mais ce que votre hiérarchie ignorait Madame Laguiller, c'est qu'on ne vous achète pas. Elle ne se rendra compte de son erreur qu'au moment de votre départ en préretraite, trop tard hélas vous avez gagné. C'est la banqueroute. Et comme vous êtes une femme prudente, vous avez pris soin avant votre départ de brûler l'ensemble des archives qui aurait pu permettre de remonter jusqu'à vous. Le parquet est confus, Bernard Tapie

était innocent. Mais vous, par contre Madame Laguiller, vous ne reculez vraiment devant rien, j'en arrive presque à comprendre la frayeur que vous inspirez encore à nos concitoyens. D'ailleurs, certains de vos confrères, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les jurés, ont préféré rester ce soir chez eux plutôt que de s'exposer au risque de voir le Palais de justice de Nanterre en révolution.

Je le précise tant leur absence passe inaperçue mais je suis frustrée. J'aurais tant aimé pouvoir leur démontrer que leurs craintes étaient injustifiées que l'accusé au fond n'avait jamais eu l'intention de faire la révolution. Oui, les motivations de Madame Laguiller sont beaucoup plus triviales, ce que l'accusé veut avant tout c'est s'amuser et ce ne sont pas les occasions qui lui manquent. Car on ne dédaigne pas l'humour au sein de lutte ouvrière. Prenez l'exemple de l'incontournable fête du parti organisé inmanquablement chaque week-end de la Pentecôte à quelques kilomètres de Paris. Le choix de la date n'est bien évidemment anodin, la Pentecôte jour où l'Esprit Saint a touché les apôtres afin que ceux-ci partent porter la bonne parole.

Le ministère public est obligé de constater Madame Laguiller que votre égo a pris des proportions totalement démesurées. Quant à l'endroit où se déroule l'événement, il aurait peut-être paru insolite si je n'avais pas appris au cours de cette enquête à vous connaître. En effet, Madame Laguiller, que pouviez-vous rêver de mieux pour renouer avec les joies de la fête populaire qu'un magnifique château situé sur les bords de l'Oise ? Je remarque que vous avez enfin trouvé un lieu à la mesure de vos ambitions et c'est qu'en plus on s'y amuse à votre fête. Il y a notamment des concerts de musiques pop de la guinguette du théâtre mais également des jeux comme celui des cadences infernales qui n'est certainement pas le fruit de votre expérience professionnelle ou encore celui dont le nom seul me fait déjà frémir le jeu du casse-flic, belle mentalité Madame Laguiller.

On aurait au moins pu espérer que ce joyeux rassemblement suffirait à combler vos désirs de notoriété mais c'eût été bien mal vous connaître.

Tenir la vedette trois jours par an devant un public somme toute restreint ne pouvait assurément pas vous satisfaire ce n'était pas assez, il a fallu que vous preniez d'assaut l'ensemble de nos médias mais je ne vous inspire donc aucune pitié Monsieur Laguiller. Songez que je ne peux plus souffler, je n'ai plus aucun repos vous êtes partout. Presse écrite, radio, télévision, rien ne vous échappe. Et vous avez encore l'audace de soutenir que telle la révolutionnaire dans toute sa splendeur vous méprisez les médias à la botte du grand capital. Mensonge !

Vous savez pertinemment que sans cette presse complaisante à votre encontre parce que probablement payée par vous, vous n'auriez pas eu la moindre chance de pouvoir prétendre à la célébrité qui est aujourd'hui la vôtre. Le temps où vous n'apparaissiez tel une comète que selon un cycle récurrent d'une fois tous les 7 ans et bel et bien révolu.

Votre présence est désormais constante et vous êtes prête à tout pour que l'on parle de vous. Passe encore que vous conversiez dans le décor feutré d'une chaîne câblée avec France Roche, journaliste bien connu pour sa pertinence lors des débats politiques. Passe encore également que lors d'une émission de variété animé par le sémillant Patrick Sébastien vous entonniez poing levé au lieu et place de l'internationale, la révolutionnaire chanson de Pierre Perret : t'en fais pas mon petit loup. J'accepte même d'ignorer les articles parus dans Paris Match ou autres VSD. J'aurais été prête à excuser le fait que vous ayez écrit dans l'un de vos ouvrages que l'Express était un magazine révolutionnaire.

Le mensonge était gros certes mais la confusion possible. Vous avez manifestement été induite en erreur par l'un des derniers dossiers de ce journal ainsi titré : « *le roman de la bagnole, une révolution dont voici la saga* ». Métaphore assez vicieuse je vous le concède. Mais comme à votre habitude Madame Laguiller, vous n'avez pas su vous arrêter, cette fois ci trop c'est trop. J'aimerai en effet, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les jurés que vous

regardiez très attentivement la publication versée au débat comme pièce à conviction. Madame Laguiller, vous ne pensiez tout de même pas que cet article échapperait à la vigilance du parquet. Je crois sans m'avancer que votre défenseur aura bien des difficultés à expliquer votre apparition dans Gala entre : « *un mariage royal au Danemark rendez-vous des princes de l'an 2000* » et une chronique mondaine intitulé en toute simplicité « *les pieds dans le caviar* » car il ne s'agit pas de photos volés Madame Laguiller, vous avez posé, oui vous avez posé pour ce magazine phare de la presse people représentant le degré zéro de la conscience politique. Ces photographies sont d'ailleurs affligeantes, ainsi la Cour pourra voir Arlette sur son balcon que dis-je sur sa terrasse, mimant les gestes de la parfaite jardinière, Arlette pédalant en vain sur son vélo d'appartement, Arlette debout devant son armoire débordant de vêtements ou encore plus inquiétant et je me contente de lire la légende Madame Laguiller : « *lieu de rencontre parmi d'autres, Arlette au café du coin qu'elle fréquente régulièrement* ».

La preuve est accablante Madame Laguiller, ni révoltée, ni révolutionnaire vous êtes en réalité une femme bien ordinaire. La démonstration est faite vous nous avez trompés, spoliés, abusés, escroqués, les infractions sont constituées. Et il est temps désormais que vous répariez l'ensemble des préjudices que vous avez causés. Cette Cour ne peut pas vous laisser profiter d'une retraite que vous n'avez absolument pas méritée et puisqu'il n'est pas dans vos habitudes de laisser sans aide les nécessiteux, vous pourrez peut-être percevoir une certaine utilité à la sanction qui va vous être infligée.

Je requiers en effet, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les jurés, un travail d'intérêt général. Oui Madame Laguiller, vous assurerez dans ce cadre la direction du Crédit Lyonnais pendant une durée indéterminée, celle nécessaire à sa privatisation dont vous êtes au fond la seule et unique responsable. Et vous apprendrez ainsi deux notions qui apparemment vous échappe, 1) le travail 2) l'intérêt général.

PLAIDOIRIE DE MAÎTRE PIERRE-EMMANUEL JEAN :

J'ai écouté attentivement la réquisition de mon contradicteur qui beaucoup plus que les discours de ma cliente m'ont réellement édifié.

Ministère public cherche contestataire désespérément, jamais réquisitoire ne sonna plus doux à l'oreille d'une accusée.

Notre Procureur semble en effet avoir du vague à l'âme à croire que la noble fonction de la défense des intérêts d'une société perd singulièrement de son attrait, de son panache lorsque l'objet défendu n'est guère plus ébranlé que par quelques délits mineurs, d'outrages ou de rébellions.

A force de combattre sans péril on triomphe sans gloire et le consensus endort la vigilance du parquet et sournoisement le sacro-saint ordre public se désagrège tout seul.

Il risque l'implosion sans une efficace représentation du désordre et à l'heure où l'impitoyable sacerdoce du procureur l'amène à poursuivre ministres et présidents, il est temps de rappeler à leur devoir les tenants du désordre.

Il est temps que chacun retourne à la place qui est à la sienne. Sinon le chaos s'annonce et conscient du danger vous avez vu rouge. Vous voudriez revoir rouge, mais que sont nos anarchistes devenus, nos révoltés, nos révolutionnaires ?

Monsieur le président, il n'y a bien que Madame le Procureur qui feint d'ignorer la réponse.

Conseille bien sur lesdits ministres et présidents lorsqu'ils ne le sont pas devenus eux-mêmes.

On prétend que le premier d'entre eux fut un ardent militant trotskyste, la boucle est bouclée.

Le spectre révolutionnaire s'estompe parce que Trotskystes, anarchistes et autres maoïstes ont été débauchés pas les cabinets ministériels, la chancellerie tremble.

L'institution a digéré non sans quelques hoquets ses propres ennemis, un à un les incorruptibles ont cédé aux délits et poisons de la vie politique et du pouvoir.

Tous sauf une, qui comparait en fait aujourd'hui pour ne pas satisfaire correctement au rôle essentiel de l'épouvantail révolutionnaire, Arlette Laguiller, la dernière baronne de la révolution à ne pas avoir vendu son âme pour quelques privilèges républicains, peut-être faute d'acquéreur, elle qui reste envers et contre tout l'éternel icône catholique d'un changement qui lui n'a pas bougé depuis 25 ans, que dis-je 50, 100 ans.

Arlette Laguiller ne serait donc pas cet aimable satellite politique qui tourne dans un univers marxien fait de rêves et d'utopies invariablement parlant de révolution septennale pour nous rappeler à chaque passage dans une douce litanie que nous sommes forcément spolier par quelqu'un, que nous sommes forcément les prolétaires de quelque chose.

La statue se serait-elle à peine fissurée avec le temps que le parquet, après cette Cour d'exception, chercherait déjà à la déboulonner.

Oui, en effet, Arlette Laguiller feint de jouer avec nous le jeu des institutions.



La voilà qui rentre dans le rang, parfait l'uniforme avec l'ensemble des attributs qui témoignent aujourd'hui de l'importance d'une personnalité politique.

Soudainement, comme par enchantement effectivement après 25 ans d'un acharnement électoral unique dans les annales, d'un coup d'un seul, elle cumule deux mandats électoraux.

Ça n'est plus un hasard. Elle, qui n'a pourtant eu de cesse de fustiger la professionnalisation de la vie politique réservée selon elle aux notables.

Depuis déjà trois ans, elle a sa marionnette, c'est un signe qui ne trompe pas, il n'y a pas de puissance sans caricature.

Alors que d'autres la réclame avec insistance par voie de presse, conscients que sans elle, la bataille du scrutin est perdue d'avance.

Plus accablant encore et qui la rapproche des plus grands, il y a ces soupçons qui planent sur les conditions dans lesquelles elle a pu obtenir comme il se doit sans le moindre scrupule ce coquet appartement HLM dans la ville dont elle est pourtant élue, appartement dont elle spolie certainement une famille de travailleurs méritante et probablement nombreuse.

Enfin, son emploi au Crédit Lyonnais serait au fil des années passé de la réalité à une virtualité douteuse, activité syndicale oblige.

Le mimétisme est réellement troublant mais que reste-il aux grands ? La multiplication des indices a troublé le ministère public à défaut d'avoir troublé l'ordre public car l'enquête a démontré que rien de sérieux ne pouvait lui être reproché.

Que le délit de trafic d'influence n'était pas constitué, cette infraction est même apparue impossible faute d'une influence quelconque.

En fait de prise illégale d'intérêt, Madame Laguiller finance cet HLM depuis qu'elle a quitté les quartiers parisiens luxueux de sa jeunesse restait l'apparence qui en politique vous abat un homme plus efficacement qu'un tribunal correctionnel et c'est sur ce terrain que Madame Laguiller est donc poursuivie.

Sa vie entière ne serait que faux semblant, trompe-l'œil, illusion, l'indispensable sceptre rouge tant évoqué perpétuellement conjuré paraît enfin devant cette Cour et stupeur, il n'est pas coiffé du bonnet phrygien mais porte au contraire le costume de l'ordre jusqu'au conformisme.

Votre image de la révolution se trouble, voilà en substance le délit bien pâle qui subsiste de cet épais dossier.

La Cour ne pourra entrer en votre condamnation, bien sûre parce que Madame Laguiller est évidemment révolutionnaire mais aussi parce que cette jurisprudence ouvrirait un véritable gouffre, vous risquerez de sombrer toutes nos formations politiques.

On vous requiert la condamnation Madame Laguiller, pour n'être pas ce qu'elle prétend mais la période que nous vivons actuellement est le mélange le plus varié de contradictions criantes ou un rassemblement pour la république ne rassemble même pas ses propres classiques ou un front appelé national conspire ouvertement contre la nation ou des verts sont menés par un rouge.

Si le parquet est suivi, une hécatombe se prépare, cette perspective à elle seule conduira à un acquittement certain sauf à se rendre complice des desseins de l'accusé.

Cependant la Cour n'est pas dupe de la manœuvre qui ne vise qu'à rétablir manifestement l'équilibre judiciaire sur l'échiquier politique, l'indépendance est peut-être à ce prix.

Il fallait trouver un chef d'accusation car il n'est pas convenable que le parti de la révolution reste seul épargné par les foudres de la justice.

Car curieusement, de tous, seuls les révolutionnaires et leur porte-parole qui porte le chapeau en cette circonstance conserve à ce jour un casier judiciaire vierge de toutes condamnations.

La réputation de ma cliente est indemne de tout soupçons, Arlette Laguiller n'est même pas défavorablement connue des services de polices.

En trente ans d'activité révolutionnaire, aucune rébellion à déplorer, aucun outrage à agents de la force publique, aucune dégradations de biens publiques ou privés, aucune spoliation, une vie sans taches.

Arlette Laguiller est l'image même du bon père de famille, l'acte d'accusation réduit à peau de chagrin et pour cause ne repose plus que sur un fantasma qui voudrait que l'égérie de la révolution porte la casquette

Mao, qu'elle ait le couteau entre les dents et le drapeau rouge à la main.

Non, Madame Laguiller ne dresse pas de barricades, le col Mao ne lui sied pas, elle ne manifeste pas au premier prétexte venu, elle ne manifeste même que très exceptionnellement.

Non elle ne cherche pas à tout prix à en découdre au contraire elle fuit toutes manifestations populaires qui ne sauraient pas totalement contrôlées par ses troupes.

Et vous l'avez souligné, la fête annuelle de LO a longtemps été sa seule sortie.

C'est une question de sécurité intellectuelle, la gardienne du dogme tolère mal les débordements.

Elle suit en cela fidèlement l'exemple des grands révolutionnaires, croyez-vous que Robespierre ou Danton se serait compromis en posant un pied sur une barricade ? En frayant avec les émeutiers dans la rue ? Et le grand Karl, je parle du philosophe, celui qui est le vrai responsable des difficultés judiciaires de ma cliente, le fondateur

de la première internationale, le prophète de la révolution socialiste, personne je pense n'osera le contester qu'il fût un révolutionnaire.

Mais où croyez-vous qu'il était en 48 lorsque la deuxième république naissait dans l'émeute sous les cadavres de la monarchie de juillet ? Il n'était pas à Cologne ni à Bruxelles ni à Londres, non il était à Paris bien sûr, au centre de l'action mais il n'a pas quitté sa table de travail. Les insurrections populaires sont décidément trop mal famées.

Marx regardait de sa fenêtre la seule révolution qui soit intervenue en Europe de son vivant. Arlette Laguiller héros de la pensée du maître ne pouvait pas mieux faire. Fidèle parmi les fidèles, elle se devait en mai 68 de suivre l'exemple en restant à l'écart de la révolte.

Il est vrai, il est vrai qu'elle n'y réussit qu'imparfaitement, mais il faut pardonner cette petite faute à sa discipline qui est à mettre de toute évidence sur le compte des frasques de la jeunesse.

Cédant à la fougue de ses 28 ans, elle décida courageusement d'organiser la grève au Crédit Lyonnais au cri insurrectionnel de « *200 francs pour tous* » à l'heure où la grève générale paralysait le pays depuis déjà une semaine, tandis que quelques révoltés naïfs dressaient des barricades pour changer le monde.

La jeunesse a décidément toutes les audaces et la Cour ne tiendra pas compte dans son délibéré de cet épisode regrettable et regretté d'une vie qui ne déplore par ailleurs aucune autre action au dogme paisible de Lutte Ouvrière et dont l'isolement prouve à lui seul qu'il n'est pas révélateur de son tempérament ni de sa personnalité.

Sa nature ordonnée déjà dogmatique restait fragile, elle s'est égarée dans une tourmente qui m'a épargnée personne.

Pour sa défense, il faut souligner qu'elle n'avait pas les armes de ses illustres modèles qui tous serait nourri de la culture et du savoir des élites

dont ils étaient issus et sur lesquels ils pouvaient s'appuyer.

Madame Laguiller n'a pas eu la chance de bien naître, ni le privilège d'accéder aux études supérieures et sa persévérance à mener le parti de la révolution n'en est que plus remarquable.

La tâche était ardue pour la modeste mécanographe des Lilas perdu dans une généalogie prestigieuse ou même Trotsky fils de paysans russes mais néanmoins aisé fut un brillant étudiant en mathématiques.

Les autres, tous les autres, étaient des meilleurs milieux. Lénine était fils de la grande bourgeoisie, Guevara était médecin, Marat était médecin, Castro était avocat, Robespierre était avocat, Danton avocat, Camille Desmoulins avocat, le Comité de Salut Public était un véritable conseil de l'Ordre ! Cette corporation décidément bien peu respectueuse de l'institution a nourri en son sein à côté des conservateurs les éléments les plus subversifs.

Aussi contrairement à ce qui a été prétendu en face non sans légèreté, loin de récuser votre légitimité à la juger c'est au contraire en toute sérénité qu'Arlette Laguiller s'en remet à votre verdict car elle sait que vous saurez vous souvenir de l'époque certes lointaine où des avocates décidaient encore avec lucidité du sort de l'humanité.

De ce lourd héritage vous aurez au moins tous retenu que la révolution n'est pas la révolte, la révolution est une affaire de puissants, au peuple les révoltes et les insurrections.

Insidieusement l'accusation se réfère à cette notion de l'Histoire pour poursuivre Madame Arlette Laguiller, le parquet bégaye effectivement, il y a tout juste un septennat, ironie de l'ordonnancement, Daniel Cohn Bendit a été attrait devant cette même Cour.

Ce fils de bonne famille a été condamné par ce que révolté il n'avait pas été révolutionnaire, vous ne ferez pas l'erreur inverse.

Rappelez-vous à cette époque il n'était plus rien, il était retourné aux oubliettes de l'histoire.

Son procès la sortie des limbes et le parquet porte indéniablement la responsabilité du triomphe obscène auquel on assiste aujourd'hui impuissant. Dany le rouge est revenu fort du prestige que confère toutes citations devant votre juridiction, il trublionne de plus belle, monopolise la une des journaux, il pèse enfin sur la vie politique française.

Il est du devoir de la défense qui se doit de faire feu de tout bois, d'attirer l'attention de la Cour sur les conséquences dramatiques que pourraient avoir dans ces circonstances la condamnation de ma cliente.

Ce précédent malheureux lui ouvre en effet des perspectives jusqu'alors inespérées.

Elle se voit elle aussi dans sept ans haut très haut, songer en effet que contrairement à Cohn Bendit en son temps, Madame Laguiller comparait devant votre Cour au zénith de sa popularité.

Cette jurisprudence vous aura j'en suis sûre ouvert les yeux sur l'impact incontrôlable que pourrait avoir sur l'avenir du pays la condamnation de Madame Laguiller par votre Cour mais je suis certain de son acquittement car je crois savoir, Monsieur le président que vous avez été personnellement sensibilisé à cette question.

Reste pour finir la pièce constituée par cet entretien dans Gala, qu'en désespoir de cause l'accusation voudrait décisive, il est de bon ton de railler cette presse populaire mais il n'aura échappé à personne que sous couvert de drôlerie, cet article est hautement subversif.

Une révolutionnaire triomphe au milieu des aristocrates et des princesses. Le loup est dans la bergerie. Cette interview est au contraire l'action la plus révolutionnaire et subversive à la décharge de ma cliente depuis sa très lointaine première candidature aux élections présidentielles qui en son temps avait bouleversé le petit monde de la politique.

Bien sûr elle a dû montrer patte blanche et céder au conformisme de l'exercice de style, mais son but est atteint. Sans prévenir par surprise entre les échecs sentimentaux de Cindy Crawford et la mort tragique de Diana, surgisse comme une révélation la béatitude et la joie de vivre de Madame Laguiller.

Au milieu de tous ces destins tragiques elle semble indiquer la voie, sa simplicité devient le modèle à suivre en regard des malheurs des stars et des princesses.

C'est un vrai conte de fée ou la beauté n'est plus aimé, ou les princesses meurent aussi et où quelques rêves, des fleurs, un vélo, et un petit verre de temps en temps voilà le vrai chemin du bonheur. La révolution suivra !

Entre les destins de la reine de beauté abandonnée de la princesse du cœur assassinée.

Des milliers de lecteurs s'identifieront inconsciemment au bonheur tranquille d'une princesse de l'utopie. Arlette Laguiller est donc partie à la conquête de la ménagère de moins de 50 ans, si tu ne vas pas à Laguiller, Laguiller viendra à toi.

La classe moyenne ne lisant pas le journal de la Lutte ouvrière, personne d'ailleurs, c'est semblé-il un journal d'information interne au parti, qu'à cela ne tienne il y a Gala, moderne instrument de l'édification des masses.

La preuve est faite de l'effet insidieusement subversif de cet article, vous pouvez continuer madame à railler la révolutionnaire sans révolution, vous aviez certainement à l'esprit cette citation de Marx, qui remarquait que les événements et les personnages historiques se répètent pour ainsi dire deux fois, la première fois pour tragédie, la seconde fois comme farce.

Arlette Laguiller est peut-être une parodie de révolutionnaire, mais un monde qui rit est vertu d'honnêteté, de fidélité un idéal, de résistance, ce monde-là n'est plus qu'une sinistre farce. Vous l'acquitterez.

LE DROIT DE RÉPONSE DE L'ACCUSÉ ARLETTE LAGUILLER :

Madame Arlette Laguiller avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense ? Monsieur le président, mesdames et messieurs de la cour, mesdames et messieurs les jurés.

Je veux tout d'abord remercier mon défenseur qui m'a empêché de couler devant vous en m'attachant une pierre au cou. Et n'ayant rien à ajouter à sa défense et bien, je voudrais seulement répondre aux accusations de Madame la procureuse.

Tout d'abord, veuillez m'excuser de mes éventuelles maladresses envers le protocole de la justice, mais comme mon défenseur l'a fait remarquer, c'est la première fois que je passe devant un tribunal.

Alors je veux dire qu'humblement, je reconnais les accusations de escroqueries, de tromperie et d'abus de confiance.

Et si mon accusatrice me reconnaît des abords sympathiques, je lui dirai que c'est bien nécessairement le costume ou le physique de l'emploi un escroc ne peut pas avoir l'air d'un escroc sans mourir de faim.

Dans le passé, vous avez condamné monsieur Cohn Bendit à exercer un mandat électoral. J'ai bien sûr noté que cette condamnation l'avait amendé.

Il se disait révolutionnaire lorsqu'il à comparu devant vous, aujourd'hui pour réussir à purger sa peine, il s'affirme réformiste.

Il est trop tard pour que vous me condamnerez à la même peine, car j'ai encore 3 ans à tirer, dans l'un de mes modèles électoraux et 5 dans l'autre.

Alors j'avoue ne pas être révolutionnaire, mais j'y reviendrai plus tard. L'accusation me reproche mon alliance avec Alain Krivine qui disais selon elle, encore très récemment que nous sommes sectaires à Lutte Ouvrière.

Et vous disiez, Madame la procureuse que c'est alliance, prouvais que je ne suis pas rancunière.

Mais pourquoi le serais-je, au moment même où la LCR, en s'alliant à nous démontre notre absence de sectarisme autant que de rancune.

En tout cas, peut-être aurais-je l'indulgence de ce tribunal, car je n'ai pas celle de nombre de journalistes.

Les journaux dits sérieux dis politique ne me portent pas dans leur cœur, et c'est vrai, je n'ai trouvé que Gala qui ai assuré une certaine objectivité.

Tout comme il ne faut pas aller plus loin que mon désir de vengeance pour comprendre la banque route du crédit lyonnais, ou l'incendie de ses archives, c'est dans ce désir de vengeance qu'il faut aussi chercher le fait qu'on réduise, comme par hasard, les déductions des frais professionnels des journalistes.

Par ailleurs, je rassure Madame la procureuse, c'est bien en raison de ses compétences que sa hiérarchie lui a demandé d'intervenir ce soir.

En effet, il fallait bien être une femme pour être assez pour être assez scrupuleuse et assez sérieuse pour aller jusqu'au bout des 4 ouvrages que j'ai écrit, dont 2, comme elle l'a fait remarquer, particulièrement fastidieux puisqu'il s'agit de 2 autobiographies.

Et j'espère pour elle que je ne me trouve que je ne me retrouverais pas de nouveau dans quelques années devant ce tribunal et où elle serait alors encore chargé de l'accusation.

Bien sûr que je dénie toute légitimité aux tribunaux.

Car les juges, que je sache, ne sont pas élus.

Et puis. Si le suffrage universel donne une certaine légitimité aux élus en général, que devient cette légitimité au travers des modes de scrutin que l'on change en fonction des intérêts des élus au pouvoir et de toute cette procédure ou un président de la République doit désigner comme Premier ministre quelqu'un qui voudrait bien envoyer au diable.

Et puis, n'est-ce pas, les magistrats sont neutres politiquement.

Même ceux des parquets riverains de la Méditerranée.

Il est vrai aussi que la justice ne connaît pas de classe sociale et qu'elles ne s'attaquent pas aux petites gens.

La meilleure preuve en est, comme dit l'accusation, le nombre de poursuites engagées à l'encontre d'élus et d'hommes politiques responsables.

Il ne dépend sûrement pas de la justice que ces poursuites aboutissent.

Il est vrai aussi, toujours comme le dit l'accusation que la justice de notre pays consacre, lors des audiences correctionnelles, une place prépondérante aux immigrés et à leurs enfants, et là, on ne peut pas dire que les choses n'aillent pas vite, jusqu'au bout et oui, jusqu'aux frontières même.

On peut noter que les tribunaux sont là pour appliquer les lois et non pour les faire.

Mais certaines lois concernant les immigrés se succédant, et portant aujourd'hui, le nom de 3 auteurs se font, se défont, emmêlent les choses à un point tel que le gouvernement à préféré confier le pouvoir de décision finale au préfet plutôt qu'on juge.

L'accusation dit que je n'ai jamais été révolutionnaire. Eh bien, c'est vrai.

Tant qu'on n'a pas fait la révolution, on n'est pas révolutionnaire, avant la révolution, on n'est jamais qu'une révolté qui réfléchit sur la société.

Je n'ai jamais eu, oui, je l'avoue, de mobylette. Hum, je suis passé directement du métro à la 4L.

Je n'ai même pas utilisé comme d'autres bambin d'une trottinette.

Oui, je l'avoue, j'ai vécu aux Champs Elysées. Mais j'ai même fait pire, vous le savez bien, j'ai travaillé dans une banque ne vital du capitalisme s'il en est.

Oui, j'ai aussi tendu une bouchée de l'herbe du pré de la sécurité sociale, et je suis sûrement à l'origine de son déficit.

Cela fait longtemps que l'on sait que selon que vous serez puissant où, misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.

Eh bien, de nos jours ces qualificatif de blanc ou noir sont plus riche encore de sens que La Fontaine ne le prévoyait.

Bien entendu, si j'ai fait de la politique, c'est pour remédier à la nuit à l'ennui, comme vous l'avez dit de ma vie d'employé de banque, tout comme nombre de mes camarades le font.

Pour remédier à l'ennui, comme d'autre maître ouvrier, manœuvre, même cadres, voire enseignants.

Oui, on s'ennuie dans cette société.

Pas forcément de son propre ennui, mais comme le disait Jean-Paul Sartre à propos de la fin, et bien, on s'ennuie de l'ennui des autres, tandis que lorsqu'on milite politiquement dans une organisation telle que la nôtre, c'est vrai, on s'amuse.

Pascal parlait du divertissement auquel nous sommes condamnés pour ne pas penser à la mort.

Eh bien, quand on milite, on le fait pour ne pas penser à la vie que la majorité du peuple mène dans cette société.

Vous dites, Madame, la procureuse qu'à la fête de lutte ouvrière, on s'amuse.

Eh bien, on s'amuse tout le temps en militant.

On rencontre bien des gens, on apprend beaucoup de choses sur la vie, on vit toujours des situations nouvelles et des expériences inconnues, telle que ma présence ici devant vous, expérience qui m'aurait été interdite à moins d'enfreindre volontairement la loi par curiosité.

Je dirais en passant que si château il y a pour notre fête, il n'est magnifique que pour les idéalistes illuminés que nous sommes.

Et malheureusement, il est fort loin des bords de l'Oise.

Alors j'ai pu écrire, peut-être que L'Express était un magazine que j'ai aimé lire.

Mais c'était, il y a bien longtemps au temps de la guerre d'Algérie.

Et dans ce monde, vu les reproches qui me sont faits, il semble que là, vertu principale et la plus appréciée soit de changer beaucoup.

Et c'est ce que L'Express a fait. Il ne parle plus de la guerre d'Algérie pour cause, d'ailleurs, il n'a plus rien à dire, c'est vrai, sauf sur les bagnoles.

Quant à la peine d'intérêt général, même si vous me condamnez, je ne suis pas sûre de devoir l'exécuter dans la crise financière et boursière actuelle peut remettre à tout moment en cause la privatisation du crédit lyonnais, et c'est tant mieux.

Je terminerai en remerciant encore mon défenseur de ses efforts.

Mais je voudrais noter que tant l'accusation que la défense, trouve une grande partie de leur sources sous la plume de journalistes dont les propos mais sûrement en bonne justice mais je suis très ignorante en ce domaine, preuves et témoignages sous serment.

Merci monsieur le président mesdames et messieurs de la cour mesdames et messieurs les jurés de m'avoir écouté jusque là car c'est plus de temps qu'on ne m'a jamais donné en une seule fois à la télévision



MENTIONS LEGALES

Toute reproduction ou transmission, même partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation écrite des auteurs – détenteurs des droits :

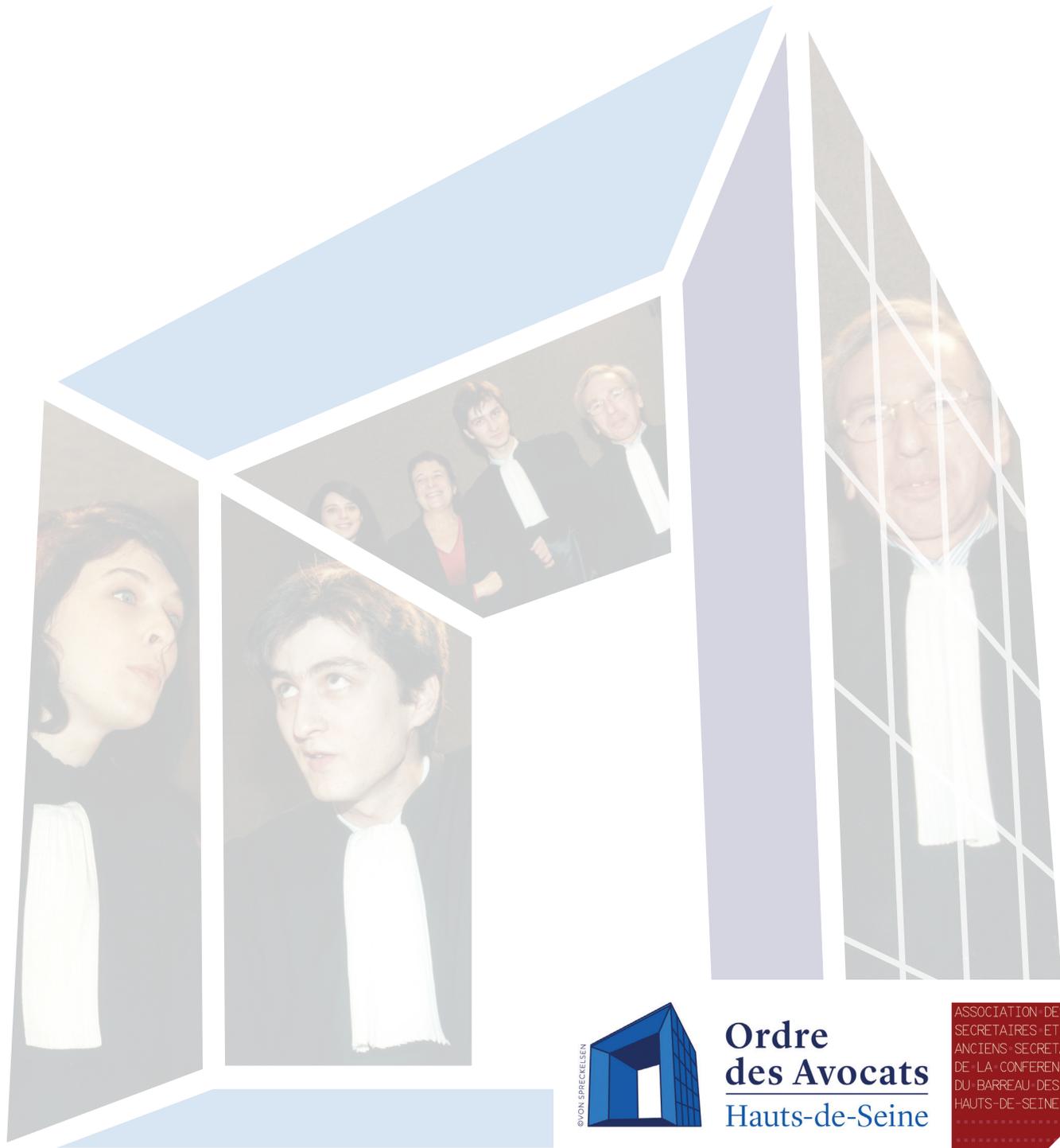
- *L'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Bâtonniers ;*
- *L'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Secrétaires de la Conférence ;*
- *Les Invités, chacun pour ce qui le concerne, concernant les droits de réponse des Accusés ;*
- *Monsieur Philippe CLUZEAU concernant les photographies.*

Conception et réalisation

Un grand merci à ceux sans lesquels cette collection d'ouvrage n'aurait pas pu voir le jour :

- *Monsieur le Bâtonnier Vincent MAUREL pour l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Maître Antoine CHRISTIN pour l'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Monsieur Pierre MARKHOFF et Madame Cyriane VICIANA pour LEGI TEAM.*

ISBN : 978-2-913463-66-0



**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE